

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE  
AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU RHÔNE DES ILES ET DES LÔNES (SMIRIL)**

**Rapport n° 2008-0020**

**- Procès-verbal -**

Le président a ouvert le **1<sup>er</sup> tour de scrutin.**

Il a été constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

La liste de candidats suivante a été présentée (liste unique) :

**Titulaires :**

M. Yves Blein  
Mme Georgette Palleja

**Suppléants :**

M. Guy Barral  
M. Paul Coste

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	145
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	7
- suffrages exprimés	138
- majorité absolue	<b>70</b>

A obtenu :

- Liste unique	138 voix
----------------	----------

La liste unique ayant obtenu la majorité absolue, monsieur Yves Blein et madame Georgette Palleja ont été désignés en tant que titulaires et messieurs Guy Barral et Paul Coste ont été désignés en tant que suppléants.